REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR

Envoyé en préfecture le 07/12/2018
Reçu en préfecture le 07/12/2018
Affiché le 10 DEC. 2018 N° 2018/1387
ID : 083-218300424-20181204-2018__121-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombres de membres :

En exercice : **29**

Présents : **19**
Représentés : **8**

Qui ont pris part à la délibération : **27**

Date de la convocation : **29/11/2018**

Date d'affichage : **29/11/2018**

de la Commune de COGOLIN
Séance du mardi 04 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit et le 04 décembre à 18 heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc Etienne LANSADE Maire,

PRESENTS : Éric MASSON - Audrey TROIN – Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX - Laëtitia PICOT - René LE VIAVANT - Aimé GARNIER - Patrick GARNIER - Margaret LOVERA - Pascal CORDÉ - Sébastien MACREZ - Christelle DUVERNET - Jonathan LAURITO - Anthony GIRAUD - Jeanne LAURITO - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Frédéric LACOUR -

POUVOIRS : Élisabeth CAILLAT à Margaret LOVERA / Patricia BERENGUIER à René LE VIAVANT / Monique LEBLANC à Régine RINAUDO / Valérie ROBIN à Eric MASSON / Renée FALCO à Audrey TROIN / Gaëtan MULLER à Laëtitia PICOT / Malika OUAREZKI à Ernest DAL SOGLIO / Erwan DE KERSAINTGILLY à Marc Etienne LANSADE -

ABSENTS : Manuel REQUIN - Patricia PENCHENAT -

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Audrey TROIN

Dans le cadre de l'instruction budgétaire M14, Monsieur le Maire peut engager et mandater avant le vote du budget primitif, les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts à la section d'investissement de l'exercice précédent, sous réserve d'y avoir été préalablement autorisé par le Conseil municipal (chapitres 20, 21, 23 et 204).

Le total de ces chapitres s'élève au budget 2018 à 7 856 879,97 €, le quart de ces crédits représente donc un montant de 1 964 219,99 €.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager et mandater les dépenses (TTC) suivantes :

N° 2018/121

ENGAGEMENT DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET PRINCIPAL

Envoyé en préfecture le 07/12/2018
Reçu en préfecture le 07/12/2018
Affiché le 10 DEC. 2018 N° 2018/1387
ID : 083-218300424-20181204-2018__121-DE

CM 04/12/2018

N° 2018/121

ENGAGEMENT DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET PRINCIPAL

CHAPITRE 23	:	**1 485 000 €**
Voirie		
Travaux de voirie	:	600 000 €
Travaux divers	:	50 000 €
Eclairage public & réseaux	:	150 000 €
Bâtiments		
Travaux divers & Maîtrise d'Œuvre	:	650 000 €
Avances sur marchés	:	20 000 €
Exhumations	:	15 000 €
CHAPITRE 21	:	**316 000 €**
Espaces verts		
Plantation arbres et aménagements divers	:	5 000 €
Matériel, mobilier		
Matériel informatique	:	50 000 €
Matériel divers	:	40 000 €
Véhicules	:	40 000 €
Matériel festivités	:	36 000 €
Matériels sportifs	:	20 000 €
Matériels écoles	:	10 000 €
Matériels techniques divers	:	10 000 €
Mobilier	:	5 000 €
Acquisitions foncières	:	100 000 €
CHAPITRE 20	:	**70 000 €**
Frais d'études et d'insertion, logiciels		
Frais d'études	:	35 000 €
Frais d'insertion	:	5 000 €
Logiciels	:	5 000 €
Frais de documents d'urbanisme	:	25 000 €
CHAPITRE 204	:	**10 000 €**
Subventions aux personnes de droit privé		
Façades	:	10 000 €
TOTAL	:	**1 881 000 €**

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à engager et mandater les dépenses d'investissement ci-dessus énoncées, avant le vote du budget primitif 2019.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A LA MAJORITÉ – 21 POUR – 6 ABSTENTIONS** (Pascal CORDÉ – Anthony GIRAUD – Michel DALLARI – Ernest DAL SOGLIO – Frédéric LACOUR – Malika OUAREZKI).

Le Maire,
Marc Étienne LANSADE

MAIRIE DE COGOLIN
REPUBLIQUE FRANÇAISE
VAR